

452.64, et je suis heureux de dire que, l'année suivante, il n'a demandé que 10 millions. L'année d'après, il a eu besoin de 10 autres millions. Nous n'avons pas les chiffres pour l'année finissant le 31 mars 1928, mais nous savons que le Trésor a avancé 15 millions au réseau pour lui permettre de payer aux banques des dépassements de crédit dont une partie, près de 6 millions, d'après les chiffres du rapport, avaient servi à payer des versements dus sur des obligations émises pour achat de matériel, dette imputable normalement sur les recettes encaissées. En conséquence, durant aucune de ces années nos chemins de fer n'ont eu assez d'argent disponible pour payer les intérêts sur les obligations en circulation. Ils ont cependant amélioré grandement leur situation depuis quelques années, et nous pouvons espérer que, si notre pays prospère comme il devrait le faire avec une politique convenable, ils seront capables d'obtenir assez de trafic pour leur procurer des revenus qui suffiront à payer les intérêts sur les obligations impayées.

Puis, mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer, a parlé d'un autre aspect de la situation politique actuelle; il a attaqué le régime des groupes parlementaires. Mon honorable ami devrait être ici le dernier à attaquer ce régime. Quand je me rappelle les circonstances dans lesquelles le Gouvernement actuel a été maintenu au pouvoir il n'y a pas bien des mois, quand je me remémore l'appel pressant qui a fait débarquer d'un paquebot, à Montréal, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), je suis surpris que mon honorable ami se permette la moindre attaque contre le régime des groupes parlementaires. Je me permettrai de lui lire quelques vers écrits par son immortel compatriote:

Blow, blow, thou winter wind,  
Thou art not so unkind  
As man's ingratitude:  
Thy tooth is not so keen,  
Because thou art not seen,  
Although thy breath be rude.

Je me souviens davantage de cette pensée d'un grand Français:

Nous trouvons rarement de l'ingratitude chez les hommes tant que nous sommes en position de leur rendre des services.

Il me semble que telle a dû être la pensée de ceux qui siègent à ma gauche. Puis, mon ami le ministre de la Justice, (l'hon. M. Lapointe), s'est essayé dans l'art de la plaidoirie. Il a divisé son discours en deux parties. Dans la première, il s'est contenté de lire dans le hansard les discours prononcés par divers honorables députés, faisant ressortir certains contrastes. Ce fut très agréable pour ceux

d'entre nous qui n'avaient pas eu l'avantage d'entendre les discours prononcés par leurs auteurs, car il les a lus d'une façon admirable. Puis, dans un moment de fol enthousiasme, il nous annonça comment il allait modifier la Constitution du Canada et adopter des lois relatives à la navigation, à la marine marchande et à l'amirauté. Pourquoi a-t-il profité de l'occasion pour faire cette déclaration, il est bien difficile d'en juger, mais on a admiré la belle indignation et le mépris avec lesquels il a parlé de l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahon), lorsqu'il expliqua que sous peu le Parlement canadien allait adopter des lois relatives à la marine marchande et à la navigation. Monsieur l'Orateur, tant que le pavillon de notre mère Britannique flottera au couronnement de la poupe de nos navires, il nous faudra invoquer les lois maritimes de notre métropole pour la protection de notre commerce sur les hautes mers.

Puis, mon réjouissant ami le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke) s'est lancé à la défense de son département, et a expliqué, avec l'adresse d'un savant avocat, que l'article 18 de la loi de l'Immigration était en vigueur et qu'il ne possédait pas ces hautes prérogatives qu'il est si fier d'exercer généralement. Il répondrait peut-être un peu mieux à la question s'il nous expliquait pourquoi il n'a pu exercer ce droit dans un cas tandis qu'il pouvait le faire si facilement dans maints autres cas. D'après le rapport soumis par le sous-ministre, il se trouve des gens qui sont à la charge publique, ou des faibles d'esprit ou des criminels, qui tous appartiennent aux catégories interdites; je rappellerai au ministre de l'Immigration que nombre de ces permis sont signés par le ministre lui-même. Du moins, c'est ce que le sous-ministre dit dans son rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre. Il est assez difficile de comprendre pourquoi le ministre de l'Immigration a décidé qu'il avait le pouvoir discrétionnaire dans certaines circonstances et qu'il ne possédait plus ce droit dans d'autres qui se sont présentées quelques jours plus tard. Il me semble que les honorables députés de l'extrême gauche, y compris leur collègue de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), lorsqu'ils regardent leur ancien chef et constatent qu'il n'est plus de leur groupe, et écoutent ses remarques, doivent songer au poème "Lost Leader" de Browning. Si j'en citais quelques lignes, je réussirais peut-être à éclairer un peu mon honorable ami:

Blot out his name, then, record one lost soul  
more,  
One task more declined, one more footpath  
untrod.  
One more devil's-triumph and sorrow for  
angels,